

30 juillet 2008

**Les services malins de
l'Assurance Maladie pour bien
utiliser le système de soins**

▶ SERVICES

Contact presse :

presse@cnamts.fr

SERVICES

Des services malins pour mieux utiliser le système de soins

L'ASSURANCE MALADIE FACILITE LA VIE DES ASSURES

Vous cherchez les coordonnées d'un professionnel de santé proche de chez vous, le tarif des consultations d'un médecin et leur niveau de remboursement ? Vous cherchez les tarifs des actes dentaires les plus fréquents ?

L'Assurance Maladie enrichit l'information des assurés sur Internet et par téléphone.

1 - Une adresse, un tarif sur ameli.fr ...

A la fin juillet 2008, ce service devient accessible via le site Internet ameli.fr.

Ce service propose :

► **Un annuaire avec les coordonnées des professionnels de santé*** (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, chirurgiens dentistes, ...) proches de chez vous. Ainsi, en cliquant sur le nom de la ville où vous habitez, et en sélectionnant une profession, vous voyez apparaître la liste de tous les professionnels de santé qui y exercent. La recherche peut aussi être faite par nom tout simplement.

► **Des repères sur les tarifs de consultations* des médecins**

Pour les médecins, l'annuaire précise leur secteur d'appartenance et lorsque le médecin est à honoraires libres (secteur 2) l'assuré peut obtenir des repères sur le tarif de ses consultations, soit le tarif pratiqué le plus fréquemment soit une fourchette de tarifs.

► **Les tarifs des actes dentaires***

Pour les chirurgiens dentistes, ce service indique les tarifs des soins dentaires les plus courants (carie, dévitalisation...) dont les prix sont fixes mais aussi ceux des actes avec dépassements, les plus fréquents : couronne, inlay-core, orthodontie, Comme pour les consultations des médecins, l'internaute dispose d'une fourchette des tarifs pratiqués par chaque chirurgien dentiste.

Et pour tous les professionnels de santé, les assurés peuvent savoir s'ils prennent la carte Vitale.

A noter, l'Assurance Maladie ne peut pas donner les tarifs habituellement pratiqués par un professionnel dont l'activité est trop faible pour que l'information disponible soit représentative. C'est par exemple le cas pour les professionnels qui viennent de s'installer.



Accédez simplement et rapidement à ces informations sur ameli.fr, - espace Assurés - en cliquant sur le bandeau « Une adresse ? Une information sur un tarif ? Sans vous déplacer ».

*Coordonnées de tous les professionnels de santé.

*Tarifs des consultations médicales pratiquées sur les trois derniers mois et mis à jour chaque mois.

*Tarifs de certains actes dentaires sur les six derniers mois et mis à jour chaque trimestre. Les mises à jours sont effectuées par l'Assurance Maladie.

Une information sur une adresse, un tarif sans se déplacer :

Sur ameli.fr

cliquez ici



Et par téléphone :

8400 téléconseillers sont joignables au

36 46

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

... et par téléphone avec le 36 46 nouveau numéro unique pour joindre votre CPAM

Toutes ces informations peuvent aussi être obtenues par téléphone auprès d'un téléconseiller en composant le **36 46**. Le 36 46 est maintenant **le seul numéro à retenir pour appeler votre Caisse d'Assurance Maladie**. Ce nouveau numéro, moins cher que le service précédent (**prix d'un appel local depuis un poste fixe**) est mis en service depuis le 1^{er} juillet 2008.

2 - Mon compte ameli, pour gérer mes dépenses de santé et celles de ma famille en ligne

Plus besoin d'attendre ses relevés de remboursements ! En quelques clics, on peut gérer ses dépenses de santé au quotidien et pour toute la famille.

Mon compte ameli est un espace gratuit, personnalisé et strictement confidentiel directement accessible depuis le site internet de l'Assurance Maladie, www.ameli.fr.

C'est plus malin et plus rapide !

Ce service permet de visualiser en **temps réel** et en seulement **quelques clics** le détail de ses remboursements de soins (consultations, examens médicaux, dépenses en pharmacies), un état de ses franchises et participation forfaitaire, de ses paiements d'indemnités journalières, ainsi que ses informations personnelles (CPAM de rattachement, coordonnées du médecin traitant, ...). Finie l'attente des relevés papier pour connaître le montant des remboursements !

L'utilisateur peut également rechercher un remboursement de soins ou un paiement d'indemnités journalières sur les 6 derniers mois.

Lors de la première connexion, l'assuré utilise son numéro de sécurité sociale (inscrit sur sa carte Vitale) et un code qui peut être :

- Son code Allo sécu si l'assuré utilisait ce service, ou
- Un code provisoire qui lui a été communiqué par courrier après en avoir fait la demande sur le portail www.ameli.fr ou par téléphone auprès de sa Caisse d'Assurance Maladie

C'est à l'occasion de cette première connexion qu'il crée obligatoirement un nouveau code personnel ameli comportant 8 à 13 chiffres. Pour se connecter à son compte ameli, l'assuré utilisera désormais son numéro de sécurité sociale et son code personnalisé.

En cas de perte ou d'oubli de ce code, il suffit de se connecter au site ameli.fr dans la rubrique "assuré" puis "Vos services en ligne". Dans la fenêtre de connexion au compte ameli, l'assuré trouve la rubrique "Utilisez ce lien si vous avez perdu votre code confidentiel ou si vous ne l'avez pas reçu". Il y indique ses coordonnées et reçoit par la poste un nouveau code confidentiel provisoire lui permettant de renouveler son inscription.

Zéro papier !

En octobre 2008, les assurés qui ont créé leur compte ameli y trouveront leur décompte mensuel. A partir du 1^{er} janvier 2009, ils ne recevront plus de décompte papier mais ils pourront **télécharger et archiver leurs relevés**.

C'est 24 millions de feuilles de papier en moins et une économie d'environ 4 millions d'euros en un an. **Plus d'économie et moins de gâchis pour la collectivité !** Et c'est aussi plus pratique pour celui qui s'occupe des papiers de la famille.

Les chiffres de
« mon compte
ameli »

1,2 million
d'assurés

ont ouvert leur compte ameli
depuis décembre 2007 !

9 000
ouvertures de
compte par jour

▶ SERVICES

Des services malins pour mieux utiliser le système de soins

D'autres avantages :

- ▶ Un suivi des informations sur le médecin traitant.
- ▶ L'assuré peut également déclarer son changement d'adresse en ligne : un lien le redirige vers le site de l'administration en ligne (www.adele.fr).
- ▶ Un contact avec sa Caisse par courriel pour toute réclamation ou demande d'information concernant les droits, les remboursements de soins, le paiement des indemnités journalières, la couverture maladie universelle (CMU), la carte Vitale, les questions relatives à la maternité et à la paternité ...



Pour accéder à ce service en ligne, rien de plus simple, seuls quelques clics suffisent.

Rendez-vous sur la page d'accueil « assurés » du site www.ameli.fr.

Cliquez ensuite sur l'onglet « Vos services en ligne », rentrez votre code postal, puis cliquez sur « Du nouveau pour consulter vos remboursements ».

